

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

A une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Jacques Gévry pour être tenue à la salle communautaire de La Minerve, le vendredi 11^e jour du mois de juin 2010, à 9 :00 heures, où il sera pris en considération les sujets suivants:

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2010

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation
4. Demande de dérogation mineure pour le 109, chemin Prévost, lot 6-ptie, rang 07, Canton de La Minerve
5. Demande de dérogation mineure pour le 51 chemin Despres, lot 29D-ptie, rang 13, Canton de La Minerve
6. Demande de dérogation mineure pour le 48, chemin Des Fondateurs, lot 15-7-1, rang 05, Canton de La Minerve
7. Demande de dérogation mineure pour le 22, rue Bellefleur, lot 12-ptie, rang 05, Canton de La Minerve
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Le tout conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents monsieur le maire Jacques Gévry, les conseillères mesdames Suzanne Beaudin, Hélène Cummings, Annie Demers et Claire Ouellette les conseillers messieurs Jean-Pierre Monette et Marc Perras, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gévry.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

2010.06.175
1.

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu que la séance extraordinaire du 11 juin 2010 soit ouverte.

ADOPTÉE.

2010.06.176
2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2010.06.177
3.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

ADOPTÉE

2010.06.178
4.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 109 CHEMIN PRÉVOST, LOT 6-PTIE, RANG 07, CANTON DE LA MINERVE

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 109, chemin Prévost, lot 6-ptie, rang 07, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

Considérant que le bâtiment existant est dérogatoire

Considérant qu'un trop grand nombre de dispositions réglementaires ne peuvent être respectées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité de ne pas accueillir la demande de dérogation mineure et de rembourser le contribuable.

ADOPTÉE

2010.06.179
5.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 51, CHEMIN
DESPRES, LOT 29D-PTIE, RANG 13, CANTON DE LA MINERVE**

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 51, chemin Despres, lot 29D-ptie, rang 13, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'empiétement du garage isolé existant dans la marge avant de 10 m.

ADOPTÉE

2010.06.180
6.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 48, CHEMIN DES
FONDATEURS, LOT 15-7-1, RANG 05, CANTON DE LA MINERVE**

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 48, chemin Des Fondateurs, lot 15-7-1, rang 05, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un garage isolé à 3m de la limite arrière du terrain alors que la marge prescrite est de 10m à la condition suivante :

- Les coins du garage devront être implantés sur le terrain par un arpenteur géomètre avant la construction du dit bâtiment et ce afin d'éviter que la dérogation mineure octroyée ne soit pas respectée.

ADOPTÉE.

2010.06.181
7.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 22, RUE BELLEFLEUR, LOT 12-PTIE, RANG 05, CANTON DE LA MINERVE

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 22, rue Bellefleur, lot 12-ptie, rang 05, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour autoriser l'empiètement du bâtiment principal et de sa fondation dans la bande de protection riveraine de 15m de 0.1 m d'un côté et de 1.3m de l'autre.

ADOPTÉE.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

2010.06.182
9.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance extraordinaire du 11 juin soit levée.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le directeur général
et secrétaire-trésorier

Jacques Gévry

André Séguin